

**THE AGENCY FOR CO-OPERATIVE HOUSING –  
L'AGENCE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION**

**POINTS SAILLANTS**

**Réunion du conseil du 24 mars 2006**

---

**GOUVERNANCE**

**Modifications apportées aux politiques**

Le conseil a apporté des changements mineurs aux politiques suivantes afin de répondre aux préoccupations de la SCHL :

- Confidentialité et accès à l'information
- Protection des renseignements personnels
- Règles de conduite
- Communications

**Ratification de décisions par courriel**

Les administrateurs ont confirmé leur intention de publier sur l'Internet quatre procès-verbaux de réunions tenues en 2005, d'acheter une assurance erreurs et omissions pour l'Agence et de louer des bureaux sur la rue John, à Toronto, pour le centre de service régional de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard.

**Mandat du comité de gouvernance et des ressources humaines**

Le conseil a décidé de créer un comité de gouvernance et des ressources humaines, composé du président, de la vice-présidente et du trésorier, et de réviser son mandat une fois par deux ans.

**Instrument pour l'évaluation de la performance du conseil**

Le conseil a approuvé la plus récente version d'un questionnaire d'évaluation de la performance du conseil dans son ensemble. Les administrateurs doivent le remplir au moyen d'un outil en ligne qui garantit l'anonymat et effectue automatiquement la compilation des résultats. Le conseil a décidé qu'une évaluation se tiendrait en avril 2006, dont les résultats seraient disponibles pour la première réunion du comité de gouvernance et des ressources humaines.

**FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE**

**États financiers vérifiés de l'exercice 2005 et rapport des vérificateurs**

Le conseil a approuvé les états financiers vérifiés de l'exercice 2005 et le rapport des vérificateurs. L'entente sur les technologies de l'information (TI) avec la FHCC, datée de 2006 et encore conditionnelle, n'a pas été reflétée dans les états financiers. Sur recommandation du comité des finances et de vérification, le conseil d'administration a décidé de conseiller à la FHCC de reconduire le mandat de Marcil, Lavallée à titre de vérificateurs externes de l'Agence pour 2006.

### **Ligne de crédit**

Selon les conseils du comité des finances et de vérification, le conseil a approuvé l'ouverture d'une ligne de crédit d'exploitation d'un montant suffisant pour couvrir les salaires en cas d'insuffisance de trésorerie. Les administrateurs ont demandé au personnel d'obtenir un engagement de la SCHL concernant les dates de paiement électronique des honoraires.

### **Rapport de la direction**

Avec la participation des directrices de divisions, la directrice générale a présenté un rapport de la direction pour la période du 15 décembre 2005 au 15 mars 2006, rapport qui mettait en lumière les réalisations, les travaux en cours, les objectifs à court terme et les activités reportées. Voici quelques extraits de son rapport :

- L'analyse des dossiers transférés de quatre coopératives en difficulté a commencé.
- Les vérificateurs qui ont testé la nouvelle Déclaration annuelle de renseignements (DAR) de l'Agence ont mis en moyenne moins d'une heure à la remplir.
- La SCHL n'a pas encore approuvé de façon définitive divers protocoles et rapports.
- Le conseil a décidé que l'Agence ne participerait pas aux discussions ayant lieu entre la SCHL et l'organe de direction des comptables agréés (l'ICCA). La SCHL continuait de demander des confirmations des vérificateurs, mais l'ICCA conseillait aux vérificateurs de ne pas en fournir. Le conseil a demandé au personnel d'élaborer un formulaire d'attestation que les coopératives rempliraient et déposeraient avec leur DAR.
- L'Agence prévoit que la première version d'essai de son système d'information sera publiée le 3 avril.
- Le format définitif des rapports trimestriels de l'Agence à l'intention de la SCHL n'est pas encore établi. Le conseil a convenu que les exigences d'information sont clairement établies dans l'entente entre l'Agence et la SCHL et que celles-ci devraient prévaloir.
- Le personnel de l'Agence ne s'attendait pas à un transfert rapide des coopératives du Manitoba de la province à la SCHL, et par la suite à l'Agence, mais que des pourparlers étaient en cours.

### **Démonstration du SIACH**

Stan Piechocinski s'est joint à la réunion pour effectuer une démonstration du système d'information Web de l'Agence, le SIACH (Système d'information de l'Agence des coopératives d'habitation). Le conseil a été satisfait du système.

### **RESPONSABILITÉ**

#### **Lignes directrices modifiées relatives à la vérification de la conformité**

En réponse aux souhaits de la SCHL, le conseil d'administration a approuvé des modifications aux lignes directrices relatives à la vérification indépendante annuelle de la conformité de l'Agence. Le conseil a délégué à la directrice générale l'autorité d'apporter tout autre changement mineur que le président de la SCHL pourrait exiger.